

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	25	Absent non représenté :	0
<b>VOTANTS</b>			<b>31</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 14 avril 2015, après convocation légale reçue le 8 avril 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),  
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),  
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),  
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),  
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),  
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget Général – Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures  
ménagères 2015**

Monsieur Henri BERNAL, Vice Président expose qu'il s'agit de délibérer pour augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui était de 12,70 % pour le passer à 13,28%.

Cette augmentation de taux s'explique par l'augmentation de la cotisation au SIDOMRA, et le renouvellement de certaines bennes à ordures ménagères. Il explique que le service doit s'équilibrer.

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Henri BERNAL, Vice Président, entendu**

**Et après en avoir délibéré par 27 voix pour, et 4 voix contre (MM. ARNAUD, BONNIN, Mme BOUYAC, M. IGOULEN) des membres présents ou représentés,**

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

Vu la délibération en date du 7 janvier 2002, instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu la délibération n°14 du 05 octobre 2004,

Vu la délibération n°16 du 30 septembre 2008,

Vu le CGI,

Vu le code général des collectivités territoriales,

**DECIDE** que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera fixé à **13,28 % pour l'année 2015.**

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 7331 du budget 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

